

chaque bretèche on dressera une baliste (4) à deux pieds... qu'à chaque porte on placera une baliste à tour avec ses munitions; que les maisons gênant la défense seront démolies...; que tous les biens meubles du mandement seront rentrés au chef-lieu sous peine d'être mis au pillage; que tous les hommes devront venir à la corvée, faire le guet et l'escharget (échauguette) (5)... creuser des fossés, démolir les maisons et murer les portes; que les chaffaux seront changés de place, les arbres arrachés à l'entour de la ville à la distance d'un trait de baliste. » Le courrier d'Anse fut chargé de faire exécuter ces ordres et pour renforcer la garnison, on devait avoir recours, en cas d'attaque, aux châtelains de Genay et de Civrieux (Dombes) (6), qui viendraient avec leurs hommes. Les mêmes ordres furent donnés par l'abbé d'Ainay à ses capitaines châtelains. Car d'après le traité offensif et défensif passé entre l'archevêque de Lyon et l'abbé d'Ainay, traité dont nous avons parlé plus haut, ces deux seigneurs devaient se concerter envers un ennemi devenu commun et se soutenir de tout leur pouvoir. Les châtelains des régions menacées du Lyonnais exécutent les ordres donnés, réunissent hommes d'armes, munitions et engins de guerre, et se hâtent de mettre en état de défense châteaux, forteresses et maisons fortes. L'alarme, répandue dans nos campagnes, oblige nobles et vilains à recueillir leurs richesses et à gagner rapidement « le chastel et forteresse » de Chazay. Ils

---

(4) Machine de guerre qui pouvait lancer à 130 pas des blocs de pierre de 50 à 150 kil.

(5) Lieu couvert et élevé sur les remparts où l'on plaçait une sentinelle.

(6) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 29.